

DESCRIPTION DES BESOINS
Lot 3 – Sites administratifs et résidences Saint-Georges
Annexe 2.3 - CCP - BMA973_2026_02

La composition des sites est donnée à titre indicatif.
Il conviendra de préciser ces éléments ainsi que l'estimation de la surface lors de la visite préalable des sites.

La mesure des surfaces à entretenir doit-être effectuée par le candidat.
Le métrage des surfaces annoncé par les entreprises sera vérifié par l'administration.

En plus des fréquences de passage indiquées ci-dessous, 4 passages supplémentaires dans l'année déclenchés par la DGA/DIL en fonction de la vitesse de pousse sont à prévoir.

DGTM / CEI à Saint-Georges

Superficie des espaces à entretenir :

Prestations	Fréquence
Entretien des espaces engazonnés : Tonte régulière de manière à maintenir une hauteur uniforme sur toute la surface. La coupe doit être régulière et franche. Ratissage, enlèvement et évacuation des déchets verts	1 fois par mois
Entretien des haies et arbustes : Uniformiser la hauteur des haies, enlever à chaque passage les feuilles mortes, détritiques et autres déchets verts présents au pied des arbustes, enlèvement des nids de guêpes, mouches à feu et autres insectes. Entretien des arbustes	1 fois par mois
Entretien des clôtures : Retirer les lianes et toutes la végétation qui pousse sur les murs et clôtures	1 fois par mois
Entretien des arbres : Assurer l'élagage régulier des arbres pouvant être dangereux – ou gênant la circulation ou le stationnement	1 fois par trimestre
Entretien des espaces non plantés : Désherbage et nettoyage des allées piétonnes, voies de circulation et surfaces non plantées.	1 fois par mois